

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Chef poseur de signalisation temporaire sur route à chaussées séparées

Numéro du CQP :	122-2021 12 21
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2026
Créé par les CPNE du :	21 décembre 2021

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics	
Porteur du CQP :	Syndicat des équipements de la route - SER 9 rue de Berri 75008 PARIS	Julien VICK 01 44 13 34 64 Julien.vick@ser.eu.com

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>Le Chef poseur de signalisation temporaire sur routes à chaussées séparées supervise un chantier dans les règles de l'art sur voie à vitesse réglementaire élevée (110 ou 130 km/h). En signalisation temporaire, une réduction de la vitesse des véhicules sur routes à chaussées séparées est moins acceptable au regard du nombre de voies laissées libre à la circulation. Les chantiers sur routes à chaussées séparées sont particulièrement accidentogènes, avec l'emploi sur site de flèches lumineuses de rabattement qui constitue un risque routier accru et la traversée à pied des voies à trafic élevé pour la pose de panneaux sur terre-plein central (chantiers à 2 voies, voire plus, pour des vitesses réglementaires allant de 110 à 130 km/h) qui nécessite une sécurité renforcée. Ces voies sont en outre largement fréquentées par des poids lourds.</p> <p>Ces facteurs accidentogènes requièrent donc une expertise de la part du Chef poseur de signalisation temporaire, qui doit faire preuve de vigilance constante face à la dangerosité de son activité et implanter une signalisation qui saura au mieux le protéger, protéger son équipe et sécuriser les usagers des voies pour la durée de son intervention. C'est donc une activité à mener avec attention, savoir-faire et expertise.</p>
---------------------------	--

	<p>Le chef poseur doit maîtriser les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de l'intervention - La préparation de l'intervention - La mise en œuvre de l'intervention - L'exécution de l'intervention - L'organisation de la réception et de la prise en charge par l'exploitant - La surveillance et l'organisation d'une intervention de maintenance
--	---

Classement CCN :	Niveau III - Position 1 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics
------------------	--

Enregistrement aux répertoires :	Enregistré : NON Par décision du xxx Code xxxx
Date d'échéance répertoires :	DATE

Référentiels d'activités, de compétences

<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>
Bloc 1 : Coordonner l'intervention de pose de la signalisation temporaire	
<p>Organisation de l'intervention</p>	<p>Identifier les travaux à réaliser en prenant connaissance des informations fournies par les conducteurs de travaux afin d'organiser l'intervention.</p>
	<p>Identifier les documents administratifs et techniques (arrêtés, plan de signalisation ou DESC, CACES, DICT, permis BE, C, CE) nécessaires au bon déroulement d'un chantier afin de pouvoir y accéder dans le respect des réglementations</p>
<p>Préparation de l'intervention</p>	<p>Identifier les équipes qui réaliseront l'intervention (salariés, intérimaires) et les interlocuteurs externes (clients, contrôleurs, autres entreprises, secours, riverains, forces de l'ordre) grâce à la feuille de route afin de procéder à une information pour le respect de la sécurité sur le chantier.</p>
	<p>Expliquer à l'équipe l'organisation de l'intervention en attribuant les rôles à chacun afin de garantir la bonne collaboration sur le chantier.</p>
	<p>Préparer les équipements constituant le matériel de base du chantier en utilisant les données techniques afin de procéder à l'installation, disposer des éléments nécessaires au bon déroulement du chantier dans le respect des délais et en toute sécurité.</p>
Bloc 2 : Piloter la pose, la maintenance ou la dépose de la signalisation temporaire	
<p>Procéder à la mise en œuvre de l'intervention</p>	<p>Organiser le point sécurité avant le départ du dépôt afin de faire appliquer les consignes de sécurité individuelles et collectives.</p>
	<p>Préparer le schéma d'exploitation en utilisant les principes fondamentaux de la signalisation temporaire afin de réaliser un plan d'implantation dans le respect des règles professionnelles et de la sécurité routière.</p>
	<p>Procéder au choix de la signalisation (marquage au sol, signaux lumineux, signalisation fixe ou mobile...) en utilisant les informations techniques à disposition afin d'obtenir la plus grande efficacité du schéma d'exploitation de signalisation temporaire.</p>
<p>Exécution de l'intervention</p>	<p>Identifier les éventuels risques en observant l'environnement du chantier (schéma routier, réseau d'énergie à proximité, obstacle...) afin de préparer les procédures correspondantes en cas d'urgence ou d'incident.</p>
	<p>Coordonner, en cas d'incident, l'application des consignes de premiers secours et les procédures d'accidents afin de préserver la sécurité des personnes, des usagers et des biens.</p>
	<p>Vérifier la conformité du plan d'implantation avec la réalité du chantier (schéma d'exploitation, environnement, signalisation et produits disponibles ...) afin de garantir la bonne implantation du chantier.</p>
	<p>Réaliser le plan de mise en place de la signalisation temporaire en respectant l'arrêté et son DESC ou son cahier des recommandations afin de réaliser le schéma d'exploitation sous chantier dans le respect des règles.</p>
	<p>Mettre en place la signalisation temporaire en respectant les procédures de pose et de dépose afin de garantir la sécurité de l'intervention.</p>
<p>Gérer les points singuliers en prenant en compte l'environnement et la localisation du chantier afin de préserver la sécurité des personnes, des biens et des usagers.</p>	

	Coordonner l'exécution de l'intervention (pose, dépose...) par les équipes afin de garantir son bon déroulement du chantier dans le respect de la qualité attendue et des délais.
Bloc 3 : Piloter le contrôle et la maintenance de la signalisation temporaire	
Organiser la réception et la prise en charge par l'exploitant	Vérifier la conformité de la réalisation en se référant aux exigences de l'exploitant afin de garantir une exploitation des voies dans le respect de la sécurité des personnes, des biens et des usagers.
	Procéder à la validation de la signalisation temporaire avec l'exploitant en se référant aux données techniques afin de rédiger le constat de conformité avant la mise en service.
Surveiller et organiser une intervention de maintenance.	Procéder à l'organisation des contrôles de l'installation en utilisant des règles préventives et curatives afin de maintenir l'exploitation sous chantier conforme à son installation constatée par l'exploitant.
	Rédiger le compte-rendu de surveillance en utilisant la procédure adéquate afin de rendre compte des interventions de maintenance à prévoir.
	Préparer le matériel pour la maintenance en utilisant le compte-rendu de surveillance afin de procéder aux travaux nécessaires pour le maintien de la signalisation temporaire.

